



SESSION PLENIERE DES 21 ET 22 MARS 2022
SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DU
TOURISME ET DES LOISIRS (SRDTL)

La Région a présenté son schéma régional de développement du tourisme et des loisirs.

La CGT a voté l'avis du CESER sur ce schéma.

LE SRDTL

Le schéma régional est axé sur le développement économique, beaucoup plus que sur la réponse aux besoins de tourisme des populations.

Il se donne ainsi quatre priorités :

- Relancer nos (sic) entreprises et destinations touristiques, stimuler leur performance,
- Renforcer l'attractivité : investir encore l'international et des relais de croissance sur le marché domestique,
- Construire le tourisme de demain,
- Anticiper et agir plus ensemble.

L'AVIS DU CESER (téléchargeable sur le site du CESER)

L'avis du CESER souligne l'absence dans le schéma de dispositifs spécifiques en faveur du tourisme pour les jeunes, et souligne plusieurs éléments nécessaires :

- il faut viser la diversification des provenances des clientèles,
- dans un contexte de précarité grandissante, la Région doit intégrer dans ses actions une meilleure prise en compte de l'ensemble des publics, dont les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. De même, dans le cadre du droit aux vacances pour tous, la situation des seniors mériterait une attention particulière.
- la Région doit continuer à s'inscrire dans le droit aux vacances pour tous : le fait de privilégier une clientèle sur la base d'une dépense moyenne peut constituer un facteur de discrimination sociale
- la Région doit maintenir sur certains segments une part significative de subventions, liées à une conditionnalité définie par la Région (ex : qualité de l'emploi, développement durable...).

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE MARIE-LAURE HERMOUET

La CGT remercie le président de la C7, la chargée d'étude, et l'ensemble de la commission pour cet avis ;

Le schéma régional du tourisme et des loisirs pose d'emblée ses priorités. Si la relance de « nos » entreprises est citée, l'investissement à l'international, l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous n'est pas indiqué explicitement dans ces

priorités.

Il s'agit d'abord d'aider les entreprises à faire face aux difficultés des acteurs du tourisme. La CGT comprend qu'il faille soutenir ces acteurs, en premier lieu ceux du tourisme social, dans un contexte de crise covid qui risque de perdurer dans les années à venir. Cela doit se faire naturellement sous conditionnalité, sociale, fiscale et environnementale. Le CESER y fait référence la CGT s'en réjouit.

Les difficultés de recrutement existent, liées à la faible attractivité des métiers. Elles doivent donner lieu à un plan d'action pour améliorer les conditions de travail et de rémunération des salariés. Elargir les conditions d'embauche, c'est bien mais largement insuffisant. Et ce ne sont pas 5 Orientibus qui vont améliorer les conditions de travail des salariés du secteur.

Si le soutien à l'agro tourisme est une piste intéressante pour développer l'activité sur l'ensemble du territoire ligérien, la CGT souligne la nécessité de privilégier le soutien régional envers les structures permettant un tourisme accessible à tous. L'évocation du tourisme social au détour d'une phrase est intéressante, marque-t-elle la réelle volonté de la Région à ce soutenir ce secteur ?

Le nautisme, le tourisme équestre, sont intéressants uniquement s'ils s'ouvrent à l'ensemble des catégories sociales. La CGT note à ce titre favorablement la présence des clientèles famille et jeunes parmi les cibles à viser pour le nautisme.

En revanche, **la montée en gamme de l'hospitalité nous interroge, car qui dit montée en gamme, dit aussi montée en prix pour les bénéficiaires.**

La Région soutient le tourisme d'affaire, la CGT s'interroge si le soutien à cette activité doit être une priorité, ou si les acteurs du tourisme d'affaire ne devraient pas élargir et populariser leur offre, pour toucher un large public, certes moins aisé, mais qui ne mérite pas moins de pouvoir partir en vacances.

La CGT soutien la valorisation du site de Fontevraud, mais là aussi, l'offre touristique doit être orientée pour un tourisme pour tous et en particulier pour les familles. La CGT soutient l'idée de valoriser, au-delà de Fontevraud, les sites moins connus permettant de représenter l'ensemble du territoire.

La CGT est favorable à l'ouverture de notre région au tourisme international, gage d'ouverture culturelle, de découverte mutuelle, facteur de compréhension et de paix. Il ne s'agit donc pas pour nous d'attirer et de « faire cracher au bassin » des clientèles étrangères, au motif souligné par le conseil régional qu'elles auraient un « niveau de dépenses importantes », mais bien de **favoriser l'accès des touristes étrangers à notre région, quel que soit le milieu social dont ils sont issus.**

La CGT partage globalement les éléments mis en avant dans l'avis du CESER, en particulier concernant le tourisme social, l'absence de dispositifs pour le tourisme des jeunes, ou l'attention à porter aux besoins des publics âgés et plus généralement le droit aux vacances pour tous.

Elle votera l'avis.

VOTES : l'avis a été adopté à l'unanimité (78 pour).

Membres de la commission chargée du tourisme ayant travaillé sur le sujet : Marie-Laure Hermouet, Yvic Kergroac'h, Didier Robert, Olivier Haquette.

Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21